



Le 3/11/2020 -

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
Bâtiment Askia
11 rue Henri Farman
BP748
94398 Orly aéroport cedex

Nos réf. : 2020-07-07 – PTER/RL / MV -
Affaire suivie par : Richard Limier
richard.limier@grandorlyseinebievre.fr

Objet : Acquisition de vélo à assistance électrique

Mesdames et Messieurs,

Depuis le 1^{er} décembre 2019, Île-de-France Mobilités accorde une aide aux Franciliens achetant un vélo électrique. Les demandes sont traitées depuis le mois de février 2020. Le montant de cette aide, au plafond maximum de 500€, est proratisé en fonction de celles déjà accordées par les collectivités locales.

Aussi, afin de faciliter l'instruction de vos demandes, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre certifie, par le présent courrier, ne pas accorder d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique.

Cette attestation est rédigée pour valoir ce que de droit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel Leprêtre,



Président de l'Etablissement
Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre